



Votre IP
vous informe

Jean-François LALYS
 Votre interlocuteur privilégié
 ☎ 02 97 46 87 20
 ✉ jean-francois.lalys@enedis.fr



ÉLAGUER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

L'ÉLAGAGE : UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des travaux d'élagage sur l'ensemble des réseaux. Vos administrés peuvent bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de leurs végétaux situés aux abords des lignes basse tension. Lorsque le réseau électrique est implanté sur le domaine privé, Enedis intervient avec l'accord du propriétaire de l'arbre.

LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les gardiens des arbres ont la responsabilité d'élaguer la végétation à proximité des ouvrages électriques situés sur le domaine public. Ils peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT*.

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

BON À SAVOIR !

Lorsque des branches ou des arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations des clients, Enedis engage un recours envers les «gardiens» des arbres. A titre d'information, le coût moyen est de l'ordre de 6 000 €. En cas de manque d'entretien, l'assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

*Pour déclarer ses travaux en un clic :
<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

